

Province de Québec
MRC de Drummond
Conseil des maires de la MRC de Drummond

Procès-verbal et rapport de la séance ordinaire du conseil des maires de la Municipalité régionale de comté de Drummond tenue à Drummondville, en la salle de conseil de la MRC, 436 rue Lindsay, le mercredi **14 janvier 2015 à 19 h 30**, le tout conformément aux dispositions du Code municipal et au règlement MRC-754.

SONT PRÉSENTS MESDAMES ET MESSIEURS :

Alexandre Cusson	préfet de la MRC de Drummond
Pierre Levasseur	représentant de Drummondville
Michel Noël	maire de Durham-Sud
Jean Parenteau	maire de L'Avenir
Claude Bahl	maire de Lefebvre
Michel Bourgeois	maire de N-D-du-Bon-Conseil, Paroisse
Marcel Bergeron	maire de N-D-du-Bon-Conseil, Village
Félicien Cardin	maire de Saint-Bonaventure
Daniel Lafond	maire de Saint-Cyrille-de-Wendover
Jean-Guy Hébert	maire de Sainte-Brigitte-des-Saults
Marie-Andrée Auger	mairesse de Saint-Edmond-de-Grantham
André Deslauriers	maire de Saint-Eugène
Thérèse Francoeur	mairesse de Saint-Félix-de-Kingsey
Mario Van Doorn	maire de Saint-Germain-de-Grantham
Jean-Pierre Vallée	maire de Saint-Guillaume
François Bernard	pro-maire de Saint-Lucien
Robert Boucher	maire de Saint-Majorique-de-Grantham
Benoit Bourque	maire de Saint-Pie-de-Guire
Carole Côté	mairesse de Wickham

Ceux-ci formant quorum et siégeant sous la présidence de monsieur Alexandre Cusson, préfet.

Également présents :

Mme Christine Labelle, directrice générale et secrétaire-trésorière
M. Jean-Philippe Langlois, aménagiste

ORDRE DU JOUR

- 1. Mot de bienvenue et présences**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption des procès-verbaux des conseils du 26 novembre (rural) et du 10 décembre 2014**
- 4. Dépôt du procès-verbal du CAP du 9 décembre 2014**
- 5. MRC de Drummond, jour après jour...**
- 6. Finances**
 - A) Comptes à payer - dépôt
 - B) Cotisation FQM 2015
 - C) ARDECQ / Demande de partenariat financier 17e concours en entrepreneuriat
 - D) Autorisation de suivis budgétaires 2015 :
 - CÉGEP de Drummondville
 - Corporation de développement communautaire
 - Comptoir Alimentaire Drummond
 - La Tablee populaire
- 7. Administration**
 - A) Projet de règlement relatif au traitement des membres du conseil / Avis de motion

- B) Droits de retraits exercés pour 2015
- C) Règlements de répartition des sommes à percevoir par les municipalités en 2015 / Adoption
- D) Nomination des membres de comités consultatifs et représentations externes

8. Évaluation

- A) Rapport sur la tenue à jour des rôles

9. Aménagement

- A) Rapport du comité consultatif agricole (CCA)
 - A.1) Analyse de la conformité des règlements
 - A.2) Demande d'appui à une demande d'autorisation à la CPTAQ / Saint-Guillaume
- B) Approbation de modifications à des règlements d'urbanisme
 - B.1) Drummondville
 - B.1.1) Règlement no 4552-1
(permettre, sous conditions, l'usage *industrie de la bière* dans la zone I-393)
 - B.1.2) Règlement no 4558-1
(permettre, sous conditions, l'usage *gymnase et formation athlétique* dans la zone I-349)
 - B.1.3) PPCMOI, 1600, boulevard Saint-Charles
(autoriser les usages *atelier d'usinage* et *atelier de fabrication d'enseigne* dans la zone I-601)
 - B.2) Saint-Félix-de-Kingsey
 - B.2.1) Règlement no 547-2
(permettre les usages *resto-bar* et *vente de motocyclettes artisanales* dans la zone ID-5)
 - B.3) Saint-Lucien
 - B.3.1) Règlement no 2014-047, le cas échéant
(agrandir la zone H-1 à même une partie de la zone AF-7)
- C) Modification au schéma d'aménagement (MRC-749-1)
(développement industriel régional)
 - C.1) Adoption d'un document indiquant la nature des modifications
- D) Programme Véloce II / Rapport final des travaux 2014 par RPAD
- E) Acquisition d'orthophotos / Continuité du projet

10. Gestion des cours d'eau

11. Matières résiduelles

12. Sécurité publique

- A) Rapport du comité de sécurité publique
- B) Sécurité incendie / Responsabilité des MRC en matière de formation

13. Développements économique, social et culturel

- A) Entente de développement culturel 2015-2017 / Adoption

14. Rapports de comités autres et représentations

- A) Autres

15. Correspondance

- A) Demandes d'appui
- B) Information générale

16. Divers

17. Période de questions

18. Levée de la séance

1. MOT DE BIENVENUE ET PRÉSENCES

Le préfet souhaite la bienvenue aux membres du conseil.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR MRC10932/01/15

Il est proposé par Jean-Pierre Vallée

Appuyé par Jean-Guy Hébert

Et résolu

Que le conseil adopte l'ordre du jour de la présente séance tel que déposé.

ADOPTÉ

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 26 NOVEMBRE 2014 MRC10933/01/15

Il est proposé par André Deslauriers

Appuyé par Marie-Andrée Auger

Et résolu

Que le conseil adopte et signe, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 26 novembre 2014.

ADOPTÉ

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE (RURAL) DU 10 DÉCEMBRE 2014 MRC10934/01/15

Il est proposé par Michel Bourgeois

Appuyé par Daniel Lafond

Et résolu

Que le conseil adopte et signe, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire (rural) du 10 décembre 2014.

ADOPTÉ

4. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU CAP DU 9 DÉCEMBRE 2014

La secrétaire-trésorière dépose le procès-verbal de la séance du comité administratif et de planification du 9 décembre 2014 tel qu'adopté par ce dernier.

5. MRC DRUMMOND, JOUR APRÈS JOUR...

La liste des rencontres auxquelles ont participé les membres du conseil, en date du 14 janvier 2015, est déposée pour information.

6. FINANCES

A) COMPTES À PAYER / DÉPÔT

Conformément aux règlements MRC-753, MRC-754 et MRC-756, la secrétaire-trésorière dépose et présente un rapport détaillé des dépenses autorisées pour le mois de janvier 2015. Il n'y a pas de question.

JANVIER 2015

Factures incompressibles acquittées	276 093,85 \$
Factures approuvées	23 300,92 \$
Rémunérations	5 237,36 \$
Allocations de dépenses	2 618,68 \$
Remboursement des dépenses	0,00 \$

B) COTISATION FQM 2015

MRC10935/01/15

Administration générale:

Il est proposé par François Bernard

Appuyé par Marie-Andrée Auger

Et résolu

Que le compte suivant soit payé, à savoir :

FQM	(contribution 2015 taxes incluses)	28 092 \$
		Sous total : 28 092 \$
		Grand total : 28 092 \$

ADOPTÉ

C) ARDECQ

Demande de partenariat financier 17^e concours en entrepreneuriat

Après discussion, il est convenu de remettre cette demande à l'approbation des membres du comité administratif et de planification, lors de la prochaine séance.

D) AUTORISATION DE SUIVIS BUDGÉTAIRES 2015

CÉGEP de Drummondville**mrc10936/01/15**

ATTENDU les fonds prévus au budget 2015 (projet de règlement MRC- 768);

ATTENDU QUE le Cégep de Drummondville sollicite la participation de la MRC de Drummond pour commanditer une bourse de 250 \$ en technologie de l'estimation et de l'évaluation immobilière pour l'année 2015;

Il est proposé par Carole Côté

Appuyé par Robert Boucher

Et résolu

Que le conseil commandite une bourse de 250 \$ en technologie de l'estimation et de l'évaluation immobilière en appui à la jeunesse étudiante du Cégep de Drummondville et autorise la directrice générale à verser ledit montant de 250 \$ au début de l'année 2015.

ADOPTÉ**Corporation de développement communautaire****mrc10937/01/15**

ATTENDU les fonds prévus au budget 2015 (projet de règlement MRC-768);

ATTENDU QUE la municipalité de Durham-Sud a exercé son droit de retrait;

Il est proposé par André Deslauriers

Appuyé par Pierre Levasseur

Et résolu

Que le conseil contribue pour un montant de 9 664,59 \$ à la CDC Drummond inc. pour l'année 2015, payable en trois (3) versements dus les premiers jours des mois de mars, mai et août 2015.

ADOPTÉ**Comptoir alimentaire Drummond****mrc10938/01/15**

ATTENDU les fonds prévus au budget 2015 (projet de règlement MRC-768);

Il est proposé par Félicien Cardin

Appuyé par Thérèse Francoeur

Et résolu

Que le conseil contribue pour un montant de 5 000 \$ au Comptoir alimentaire Drummond inc. pour l'année 2015, payable en trois (3) versements dus les premiers jours des mois de mars, juin et septembre 2015.

ADOPTÉ

La Tablee populaire**mrc10939/01/15**

ATTENDU les fonds prévus au budget 2015 (projet de règlement MRC-768);

Il est proposé par Benoit Bourque

Appuyé par Marie-Andrée Auger

Et résolu

Que le conseil contribue pour un montant de 1 000 \$ à la Tablee populaire pour l'année 2015, payable en un seul versement dû le premier jour du mois d'avril 2015.

ADOPTÉ

7. ADMINISTRATION**A) PROJET DE RÈGLEMENT RELATIF AU TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL**

AVIS DE MOTION et **DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE** est par les présentes donné par **Monsieur Michel Bourgeois** qu'à une prochaine session de ce conseil sera soumis pour adoption un Règlement relatif au traitement des membres du conseil de la Municipalité Régionale de Comté de Drummond. Par la même occasion, **M. Alexandre Cusson** présente le projet de règlement. Copie du projet de règlement MRC-757 est remise à tous les membres du conseil de la MRC conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1)* et à l'article 8 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q., c. T-11-001)*.

B) DROITS DE RETRAITS EXERCÉS POUR 2015**MRC10940/01/15**

ATTENDU QUE les municipalités de Durham sud et de St-Edmond-de-Grantham ont exercé leur droit de retrait de certaines parties de budgets incluses aux prévisions budgétaires 2015 adoptées par la MRC de Drummond le 26 novembre 2014, en respect des articles 188 et 188.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et qu'ils ont transmis une résolution conformément à la Loi;

ATTENDU QU'à compter de cette transmission, les représentants des municipalités concernées cessent de participer aux délibérations du conseil de la MRC qui portent sur l'exercice de la fonction faisant l'objet du retrait (article 188.1 de la LAU);

ATTENDU QUE la partie X Subventions CM fait l'objet de l'exercice de ces droits de retrait et qu'il y a lieu, conséquemment, de redéfinir les montants des subventions prévus pour chaque organisme retenu;

Il est proposé par André Deslauriers

Appuyé par Jean-Guy Hébert

Et résolu

Que le conseil autorise la distribution des montants des subventions selon la répartition apparaissant au tableau suivant et que le projet de règlement MRC-768 soit ajusté en conséquence :

Subventions de la MRC de Drummond 2015				
Subventions CM- MRC-768	Avant retrait	Pourcentage	Après retrait	Municipalité concernée
CDC Drummond	10 000 \$		9 664,59 \$	Durham-Sud
Comptoir alimentaire	5 000 \$		5 000 \$	
Tablee populaire	1 000 \$		1 000 \$	
Autres :				
- Cégep	250 \$	6.25 %	250 \$	
- Carrefour d'entraide Drummond	2 000 \$	50 %	2 000,00 \$	
- Autres	1 750 \$	43.75 %	1 615,86 \$	Durham-Sud
	4 000 \$	100 %		
- Chambre de commerce (adhésion)	3 123 \$	-	2 756 \$	Durham-Sud Saint-Edmond

ADOPTÉ

C) **ADOPTION DES RÉGLEMENTS DE RÉPARTITION DES SOMMES À PERCEVOIR PAR LES MUNICIPALITÉS EN 2015**

Règlement - MRC-758 / Partie I – Administration générale

mrc10941/01/15

Il est proposé par Robert Boucher
Appuyé par Michel Bourgeois
Et résolu

Que le règlement MRC-758 prévoyant les sommes nécessaires et suffisantes pour rencontrer les dépenses concernant le traitement des élus, la gestion financière et administrative, la législation, le greffe, la gestion du personnel et d'autres fonctions prévues pour l'exercice financier 2015, soit 1 529 626 \$, soit adopté. Copie du règlement MRC-758 est remise à tous les membres du conseil de la MRC conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1).

ADOPTÉ

Règlement - MRC-759 / Partie I – Administration générale / FQM et congrès

mrc10942/01/15

Il est proposé par Félicien Cardin
Appuyé par Mario Van Doorn
Et résolu

Que le règlement MRC-759 prévoyant les sommes nécessaires et suffisantes pour rencontrer les dépenses concernant l'adhésion à la FQM et le congrès de la FQM prévues pour l'exercice financier 2015, soit 28 152 \$, soit adopté. Copie du projet de règlement MRC-759 est remise à tous les membres du conseil de la MRC conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1).

ADOPTÉ

Règlement – MRC-760 / Partie II – Programme Rénovation

mrc10943/01/15

Il est proposé par Jean-Pierre Vallée
Appuyé par Carole Côté
Et résolu

Que le règlement MRC-760 prévoyant les sommes nécessaires et suffisantes pour rencontrer les dépenses concernant les différents programmes de rénovation prévues pour l'exercice financier 2015, soit 229 853 \$, soit adopté. Copie du projet de règlement MRC-760 est remise à tous les membres du conseil de la MRC conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1).

ADOPTÉ

Règlement – MRC-761 / Partie III – SDED-CLD

mrc10944/01/15

Il est proposé par Jean-Guy Hébert
Appuyé par Robert Boucher
Et résolu

Que le règlement MRC-761 prévoyant les sommes nécessaires et suffisantes pour rencontrer les dépenses concernant le soutien financier du CLD et d'autres fonctions prévues pour l'exercice financier 2015, soit 697 192 \$, soit adopté. Copie du projet de règlement MRC-761 est remise à tous les membres du conseil de la MRC conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1).

ADOPTÉ

Règlement - MRC-762 / Partie IV – Subventions MRC

mrc10945/01/15

Il est proposé par Marcel Bergeron
Appuyé par André Deslauriers
Et résolu

Que le règlement MRC-762 prévoyant les sommes nécessaires et suffisantes pour rencontrer les dépenses concernant des contributions diverses prévues pour l'exercice financier 2015, soit 6 500 \$, soit adopté. Copie du projet de règlement MRC-762 est remise à tous les membres du conseil de la MRC conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1).

ADOPTÉ

Règlement – MRC-763 / Partie V – Matières dangereuses**mrc10946/01/15**

Il est proposé par Michel Noël
 Appuyé par Daniel Lafond
 Et résolu

Que le règlement MRC-763 prévoyant les sommes nécessaires et suffisantes pour rencontrer les dépenses concernant les matières dangereuses prévues pour l'exercice financier 2015, soit 32 964 \$, soit adopté. Copie du projet de règlement MRC-763 est remise à tous les membres du conseil de la MRC conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1).

ADOPTÉ**Règlement – MRC-764 / Partie VI – Écocentre****mrc10947/01/15**

Il est proposé par André Deslauriers
 Appuyé par Robert Boucher
 Et résolu

Que le règlement MRC-764 prévoyant les sommes nécessaires et suffisantes pour rencontrer les dépenses concernant le fonctionnement de l'Écocentre et de la Régie intermunicipale de gestion des déchets pour l'exercice financier 2015, soit 680 000 \$, incluant la part des municipalités membres soit adopté. Copie du projet de règlement MRC-764 est remise à tous les membres du conseil de la MRC conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1).

ADOPTÉ**Règlement – MRC-765 / Partie VII – Enfouissement – Recyclage****mrc10948/01/15**

Il est proposé par Marcel Bergeron
 Appuyé par Daniel Lafond
 Et résolu

Que le règlement MRC-765 prévoyant les sommes nécessaires et suffisantes pour rencontrer les dépenses concernant l'enfouissement et le recyclage des matières résiduelles prévues pour l'exercice financier 2015, soit 2 109 764 \$, soit adopté. Copie du projet de règlement MRC-765 est remise à tous les membres du conseil de la MRC conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1).

ADOPTÉ**Règlement – MRC-766 / Partie VIII – Cours d'eau****mrc10949/01/15**

Il est proposé par Jean Parenteau
 Appuyé par Robert Boucher
 Et résolu

Que le règlement MRC-766 prévoyant les sommes nécessaires et suffisantes pour rencontrer les dépenses concernant la gestion des cours d'eau et d'autres fonctions prévues pour l'exercice financier 2015, soit 131 000 \$, soit adopté. Copie du projet de règlement MRC-766 est remise à tous les membres du conseil de la MRC conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1).

ADOPTÉ**Règlement – MRC-767 / Partie IX – Évaluation foncière****mrc10950/01/15**

Il est proposé par Mario Van Doorn
 Appuyé par Carole Côté
 Et résolu

Que le règlement MRC-767 prévoyant les sommes nécessaires et suffisantes pour rencontrer les dépenses concernant l'évaluation foncière soit la tenue à jour, l'équilibration et autres responsabilités régies par le Code municipal prévues pour l'exercice financier 2015, soit 518 566 \$, soit adopté. Copie du projet de règlement MRC-767 est remise à tous les membres du conseil de la MRC conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1).

ADOPTÉ

Règlement – MRC-768 / Partie X – Subventions CM**mrc10951/01/15**

Il est proposé par Michel Bourgeois
 Appuyé par Robert Boucher
 Et résolu

Que le règlement MRC-768 prévoyant les sommes nécessaires et suffisantes pour rencontrer les dépenses concernant la contribution à différents organismes des municipalités régies par le Code municipal prévues pour l'exercice financier 2015, soit 22 286 \$, soit adopté. Copie du projet de règlement MRC-768 modifié suite aux droits de retrait exercés est remise à tous les membres du conseil de la MRC conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1).

ADOPTÉ**Règlement – MRC-769 / Partie XI – Inspection bâtiments****mrc10952/01/15**

Il est proposé par Benoit Bourque
 Appuyé par Félicien Cardin
 Et résolu

Que le règlement MRC-769 prévoyant les sommes nécessaires et suffisantes pour rencontrer les dépenses concernant l'inspection des bâtiments et d'autres fonctions prévues pour l'exercice financier 2015, soit 69 400 \$, soit adopté. Copie du projet de règlement MRC-769 est remise à tous les membres du conseil de la MRC conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1).

ADOPTÉ**D) NOMINATION DES MEMBRES DE COMITÉS CONSULTATIFS ET REPRÉSENTATIONS EXTERNES****Nomination des membres du comité d'Aménagement****mrc10953/01/15**

Un représentant de la ville-centre est d'office membre du comité d'aménagement à moins que celle-ci n'y ait renoncé préalablement (article 82, *Code Municipal du Québec*)

Il est proposé par Carole Côté
 Appuyé par Mario Van Doorn
 Et résolu

Que les membres du conseil suivants soient nommés membres du comité d'Aménagement :

- Marie-André Auger, secteur ouest
- Thérèse Francoeur, secteur nord
- Suzanne Pinard Lebeau, secteur nord
- Michel Noël, secteur Sud
- Daniel Lafond, agglomération
- Mario Van Doorn, agglomération
- Alexandre Cusson

ADOPTÉ**Nomination des membres de la commission d'Aménagement****mrc10954/01/15**

Un représentant de la ville-centre est d'office membre de la commission d'Aménagement à moins que celle-ci n'y ait renoncé préalablement (article 82, *Code Municipal du Québec*)

Il est proposé par Marcel Bergeron
 Appuyé par Mario Van Doorn
 Et résolu

Que les membres du conseil suivants soient nommés membres de la commission d'Aménagement :

- Préfet
- Président du comité d'aménagement (CAM) ou
- Préfet suppléant
- Maire municipalité concernée

ADOPTÉ

Nomination des membres du comité Multiressource Forêt Drummond**mrc10955/01/15**

Un représentant de la ville-centre est d'office membre du comité Multiressource Forêt Drummond à moins que celle-ci n'y ait renoncé préalablement (article 82, *Code Municipal du Québec*)

Il est proposé par André Deslauriers

Appuyé par Michel Bourgeois

Et résolu

Que les membres du conseil suivants soient nommés membres du comité Multiressource Forêt Drummond :

- Claude Bahl
- Préfet

ADOPTÉ**Nomination des membres du comité d'évaluation****mrc10956/01/15**

Il est proposé par François Bernard

Appuyé par Thérèse Francoeur

Et résolu

Que les membres du conseil suivants soient nommés membres du comité d'évaluation :

- Benoit Bourque
- Carole Côté
- André Deslauriers

ADOPTÉ**Nomination des membres du comité Matières Résiduelles****mrc10957/01/15**

Un représentant de la ville-centre est d'office membre du comité Matières Résiduelles à moins que celle-ci n'y ait renoncé préalablement (article 82, *Code Municipal du Québec*)

Il est proposé par Daniel Lafond

Appuyé par Michel Bourgeois

Et résolu

Que les membres du conseil suivants soient nommés membres du comité Matière Résiduelles :

- Alexandre Cusson
- Félicien Cardin
- Robert Boucher

ADOPTÉ**Nomination des membres du comité PGMR****mrc10958/01/15**

Un représentant de la ville-centre est d'office membre du comité PGMR à moins que celle-ci n'y ait renoncé préalablement (article 82, *Code Municipal du Québec*)

Il est proposé par Félicien Cardin

Appuyé par Benoit Bourque

Et résolu

Que les membres du conseil suivants soient nommés membres du comité PGMR :

- Alexandre Cusson
- Carole Côté
- Michel Noël
- Marie-Andrée Auger
- Robert Boucher

ADOPTÉ

Nomination des membres du comité de suivi de l'Écocentre **mrc10959/01/15**

Un représentant de la ville-centre est d'office membre du comité de suivi de l'Écocentre à moins que celle-ci n'y ait renoncé préalablement (article 82, *Code Municipal du Québec*)

Il est proposé par Jean Parenteau

Appuyé par Claude Bahl

Et résolu

Que les membres du conseil suivants soient nommés membres du comité de suivi de l'Écocentre:

- Alexandre Cusson
- André Deslauriers
- Robert Boucher

ADOPTÉ

Nomination des membres du comité Pacte rural (Fonds ruralité) **mrc10960/01/15**

Il est proposé par Jean Parenteau

Appuyé par Marie-Andrée Auger

Et résolu

Que les membres du conseil suivants soient nommés membres du comité Pacte rural

- Thérèse Francoeur
- André Deslauriers
- Benoit Bourque
- Jean-Guy Hébert
- Suzanne Pinard Lebeau
- Christine Labelle

ADOPTÉ

Nomination des membres du comité du personnel **mrc10961/01/15**

Il est proposé par André Deslauriers

Appuyé par François Bernard

Et résolu

Que les membres du conseil suivants soient nommés membres du comité du personnel :

- Jean-Pierre Vallée
- Marie-Andrée Auger
- Félicien Cardin

ADOPTÉ

Nomination des membres du comité culturel **mrc10962/01/15**

Un représentant de la ville-centre est d'office membre du comité culturel à moins que celle-ci n'y ait renoncé préalablement (article 82, *Code Municipal du Québec*)

Il est proposé par Jean-Guy Hébert

Appuyé par Claude Bahl

Et résolu

Que les membres du conseil suivants soient nommés membres du comité culturel :

- Jean Parenteau
- Robert Boucher
- Alexandre Cusson
- Jean-Pierre Vallée

ADOPTÉ

**Nomination des membres du comité de suivi de l'entente de développement culturel 2014-2015
mrc10963/01/15**

Il est proposé par Michel Noël
Appuyé par Thérèse Francoeur
Et résolu

Que les membres du conseil suivants soient nommés membres du comité de suivi de l'entente de développement culturel 2014-2015 :

- Jean-Pierre Vallée

ADOPTÉ

Nomination des membres du comité Sécurité incendie mrc10964/01/15

Un représentant de la ville-centre est d'office membre du comité Sécurité incendie à moins que celle-ci n'y ait renoncé préalablement (article 82, *Code Municipal du Québec*)

Il est proposé par Marie-Andrée Auger
Appuyé par Robert Boucher
Et résolu

Que les membres du conseil suivants soient nommés membres du comité Sécurité incendie :

- Jean Parenteau
- Carole Côté
- Daniel Lafond
- Marcel Bergeron
- Michel Noël
- Alexandre Cusson

ADOPTÉ

Nomination des membres du comité Sécurité publique mrc10965/01/15

Un représentant de la ville-centre est d'office membre du comité Sécurité publique à moins que celle-ci n'y ait renoncé préalablement (article 82, *Code Municipal du Québec*)

Il est proposé par François Bernard
Appuyé par Robert Boucher
Et résolu

Que les membres du conseil suivants soient nommés membres du comité Sécurité publique:

- Daniel Lafond
- Jean-Pierre Vallée
- Mario Van Doorn

Madame Catherine Lassonde et Messieurs Pierre Levasseur, Roberto Léveillé et Daniel Pelletier représentent la Ville de Drummondville.

ADOPTÉ

Nomination des membres du comité Transport collectif mrc10966/01/15

Il est proposé par Carole Côté
Appuyé par Marcel Bergeron
Et résolu

Que les membres du conseil suivants soient nommés membres du comité Transport collectif:

- Mario Van Doorn
- Jean-Guy Hébert
- André Deslauriers

ADOPTÉ

Nomination des membres du CA de la SDED (CLD Drummond) inc. (Société de développement économique) mrc10967/01/15

- André Deslauriers
- Jean-Pierre Vallée

Madame Isabelle Marquis et Messieurs Alexandre Cusson, Pierre Levasseur représentent la Ville de Drummondville.

ADOPTÉ

Nomination des membres des représentations externes mrc10968/01/15

Il est proposé par Marcel Bergeron
Appuyé par Jean-Guy Hébert
Et résolu

Que le conseil de la MRC de Drummond adopte la liste suivante des représentations externes pour l'année 2015 :

AFBF (Agence forestière des Bois-Francs)

- Claude Bahl

ACDF (Association cycliste Drummond/Foster)

- Carole Côté
- Christine Labelle

CDS Carrefour Développement Social)

- André Deslauriers
- Christine Labelle

Maison des Arts Desjardins

- Jean-Pierre Vallée

CRRNT

- Daniel Lafond

Comité de liaison Ultramar (4)

- Robert Boucher

Comité vigilance WM

- Michel Noël
- Anick Verville

CCQ (Culture Centre-du-Québec)

- Michel Bourgeois

OBV Yamaska (COGEBY)

- Félicien Cardin

OBV Nicolet (COPERNIC)

- Michel Bourgeois

OBV Saint-François (COGESAF)

- John Husk

CRECQ (Conseil régional de l'environnement Centre-du-Québec)

- Marie-Andrée Auger (mai 2015)

CRÉ / Comité provisoire

- Jean-Pierre Vallée
- Alexandre Cusson

Environnement Bloc Vert

- André Deslauriers

Musée Populaire de la photographie

- Jean-Pierre Vallée

RPAD (Réseaux Plein Air Drummond inc.)

- Michel Bourgeois

Fonds local de solidarité de la MRC Drummond (Fusionné avec le FLI) et nommé par la SDED

- Alexandre Cusson
- Jean-Pierre Vallée

Table des préfets

- Préfet suppléant
- Maire de Drummondville

SIUCQ (Service d'Intervention d'Urgence du Centre-du-Québec)

- Benoit Bourque

SHD (Société d'histoire de Drummond)

- (reporté à la prochaine séance)

VHR (Table de concertation régionale des Véhicules Hors Route)

- Benoit Bourque

Loisirs Sport Centre-du-Québec

- Daniel Lafond

ADOPTÉ**8. ÉVALUATION**

Aucun rapport n'est déposé en raison du congé férié de la période des fêtes.

9. AMÉNAGEMENT**A) RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE**

Prenant la parole M. Félicien Cardin, président du comité consultatif agricole (CCA), informe ses collègues du conseil des sujets abordés lors de la réunion du 7 janvier dernier de son comité, à savoir :

A.1) Analyse de la conformité des règlements

Tous les projets suivants étaient conformes aux orientations du schéma d'aménagement et du document complémentaire ainsi qu'aux orientations gouvernementales relatives à la protection du territoire et des activités agricoles :

- Règlement no 249, Durham-Sud (premier projet)
- Règlement no 679-14, L'Avenir (premier projet)
- Règlement no 190-2015, Saint-Guillaume (premier projet)
- Règlement no 678-14, L'Avenir (second projet avec modification)
- Règlement no 444, Saint-Eugène (second projet avec modification)

A.2) Demande d'appui à une demande d'autorisation à la CPTAQ

Saint-Guillaume

mrc10969/01/15

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Guillaume a demandé, le 6 novembre dernier, l'appui de la MRC de Drummond dans un dossier d'une demande d'autorisation à une fin autre qu'agricole soumise à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) et que ladite municipalité a déposé, à cet effet, le projet de règlement no 188-2014 pour approbation à la MRC;

ATTENDU QUE, plus précisément, la municipalité désire régulariser la situation d'une entreprise d'encan implantée, depuis 2008, en zone agricole, sur le lot 412-3 du canton d'Upton, que la superficie dudit lot est seulement de 1 722,5 mètres carrés et que l'entreprise en question est implantée dans un bâtiment qui a déjà été utilisé à des fins commerciales entre les années 1978 et 2006;

ATTENDU QUE le projet de règlement no 188-2014 a été analysé par le comité consultatif agricole le 18 novembre 2014 en vue d'une recommandation par le conseil de la MRC de Drummond et qu'il a fait l'objet d'un avis favorable dudit comité;

ATTENDU QUE, le 26 novembre dernier, le projet visant à régulariser la situation de l'encan a fait l'objet de la résolution d'appui mrc10881/11/14 adoptée par le conseil de la MRC de Drummond;

ATTENDU QUE, le 16 décembre 2014, la municipalité de Saint-Guillaume a transmis à la MRC une lettre de la CPTAQ à l'effet que la MRC doit donner son avis sur le projet de règlement no 188-2014;

ATTENDU QUE ce projet n'aura pas d'impact sur les activités agricoles;

ATTENDU les discussions des membres du conseil de la MRC à ce sujet;

Il est proposé par François Bernard

Appuyé par Daniel Lafond

Et résolu

Que le conseil de la MRC de Drummond informe la municipalité de Saint-Guillaume que la MRC appuie le projet de règlement no 188-2014 soumis par ladite municipalité en prévision d'une demande d'autorisation à être présentée à la Commission de protection du territoire agricole de Québec visant à régulariser la présence d'une entreprise d'encan sur le lot 412-3 du canton d'Upton, ledit projet de règlement étant conforme aux orientations contenues au schéma d'aménagement, au document complémentaire et aux mesures du règlement de contrôle intérimaire ainsi qu'aux orientations gouvernementales relatives à la protection du territoire et des activités agricoles.

ADOPTÉ

B) APPROBATION DE MODIFICATION À DES RÈGLEMENTS D'URBANISME

B.1) Drummondville

B.1.1) Règlement no 4552-1 mrc10970/01/15

ATTENDU QUE la ville de Drummondville a transmis pour approbation son règlement no 4552-1 amendant son règlement de zonage no 4300;

ATTENDU QUE cette modification a pour objet d'autoriser, sous conditions, en plus des usages déjà autorisés, l'usage industrie de la bière dans la zone I-393;

ATTENDU les explications de l'aménagiste, M. Jean-Philippe Langlois, quant à ce dossier;

ATTENDU les discussions des membres du conseil de la MRC à ce sujet;

Il est proposé par Michel Bourgeois

Appuyé par Carole Côté

Et résolu

Que le conseil

1. Approuve, conformément à l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), le règlement no 4552-1 modifiant le règlement de zonage de la ville de Drummondville, celui-ci étant conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire.
2. Transmette la résolution d'approbation ainsi que le certificat de conformité relatif au règlement no 4552-1 à la ville de Drummondville.

ADOPTÉ

B.1.2) Règlement no 4558-1 mrc10971/01/15

ATTENDU QUE la ville de Drummondville a transmis pour approbation son règlement no 4558-1 amendant son règlement de zonage no 4300;

ATTENDU QUE cette modification a pour objet d'autoriser, sous conditions, en plus des usages déjà autorisés, l'usage gymnase et formation athlétique dans la zone I-349;

ATTENDU les explications de l'aménagiste, M. Jean-Philippe Langlois, quant à ce dossier;

ATTENDU les discussions des membres du conseil de la MRC à ce sujet;

Il est proposé par André Deslauriers

Appuyé par François Bernard

Et résolu

Que le conseil

1. Approuve, conformément à l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), le règlement no 4558-1 modifiant le règlement de zonage de la ville de Drummondville,

celui-ci étant conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire.

2. Transmette la résolution d'approbation ainsi que le certificat de conformité relatif au règlement no 4558-1 à la ville de Drummondville.

ADOPTÉ

B.1.3) PPCMOI, 1600, boulevard Saint-Charles mrc10972/01/15

ATTENDU QUE la ville de Drummondville a transmis pour approbation la résolution no 1852/12/14 adoptant son projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) ayant pour objet le 1600, boulevard Saint-Charles;

ATTENDU QUE ce PPCMOI a pour objet d'autoriser, sous conditions, les usages *atelier d'usinage* et *atelier de fabrication d'enseigne* dans la zone I-601;

ATTENDU les explications de l'aménagiste, M. Jean-Philippe Langlois, quant à ce dossier;

ATTENDU les discussions des membres du conseil de la MRC à ce sujet;

Il est proposé par Benoit Bourque

Appuyé par Félicien Cardin

Et résolu

Que le conseil

1. Approuve, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), la résolution 1852/12/14 adoptant un PPCMOI pour le 1600, boulevard Saint-Charles de la ville de Drummondville, celui-ci étant conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire.
2. Transmette la résolution d'approbation ainsi que le certificat de conformité relatif à la résolution 1852/12/14 (1600, boulevard Saint-Charles) à la ville de Drummondville.

ADOPTÉ

B.2) Saint-Félix-de-Kingsey

B.2.1) Règlement no 547-2 mrc10973/01/15

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey a transmis pour approbation son règlement no 547-2, amendant son règlement de zonage no 547;

ATTENDU QUE cette modification a pour objet d'autoriser les usages resto-bar et vente de motocyclettes artisanales, sous conditions, dans la zone ID-5;

ATTENDU les explications de l'aménagiste, M. Jean-Philippe Langlois, quant à ce dossier;

ATTENDU que les membres du CCA recommandent unanimement d'approuver ledit règlement;

ATTENDU les discussions des membres du conseil de la MRC à ce sujet;

Il est proposé par Michel Bourgeois

Appuyé par Pierre Levasseur

Et résolu

Que le conseil

1. Approuve, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le règlement no 547-2 modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey, celui-ci étant conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire ainsi qu'aux orientations gouvernementales relatives à la protection du territoire et des activités agricoles.
2. Transmette la résolution d'approbation ainsi que le certificat de conformité relatif au règlement no 547-2 à la municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey.

ADOPTÉ

B.3) Saint-Lucien

B.3.1) Règlement no 2014-047 mrc10974/01/15

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Lucien a transmis pour approbation son règlement no 2014-047, amendant ses règlements de zonage no 03-90, de lotissement no 04-90 et administratif no 08-90;

ATTENDU QUE cette modification a pour objet d'agrandir la zone H-1 à même une partie de la zone AF-7;

ATTENDU les explications de l'aménagiste, M. Jean-Philippe Langlois, quant à ce dossier;

ATTENDU les discussions des membres du conseil de la MRC à ce sujet;

Il est proposé par Jean Parenteau

Appuyé par Michel Noël

Et résolu

Que le conseil

1. Approuve, conformément à l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), le règlement no 2014-047 modifiant les règlements de zonage, de lotissement et administratif de la municipalité de Saint-Lucien, celui-ci étant conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire.
2. Transmette la résolution d'approbation ainsi que le certificat de conformité relatif au règlement no 2014-047 à la municipalité de Saint-Lucien.

ADOPTÉ

C) **MODIFICATION AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT (MRC-749-1)
DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL RÉGIONAL**

C.1) Adoption d'un document indiquant la nature des modifications mrc10975/01/15

ATTENDU QUE le 16 décembre 2014, le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire approuvait le règlement # MRC-749-1 modifiant le schéma d'aménagement de la MRC de Drummond;

ATTENDU QU'avec cette approbation, ledit règlement est entré en vigueur le jour même;

ATTENDU QUE par la suite, la MRC se doit, selon l'article 53.11.4 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1) d'adopter et de transmettre un document indiquant aux municipalités membres les éléments de leur plan et règlements d'urbanisme qu'elles doivent modifier pour les rendre conformes au règlement # MRC-749-1;

ATTENDU QUE l'aménagiste a déposé un document donnant la liste des municipalités visées par la modification au schéma ainsi que la nature des modifications qui devront être apportées à leurs plans et règlements d'urbanisme;

Il est proposé par André Deslauriers

Appuyé par Marcel Bergeron

Et résolu

1. Que le conseil adopte le document indiquant la nature des modifications qu'une municipalité devra apporter à son plan et à ses règlements d'urbanisme, suite à l'entrée en vigueur du règlement # MRC-749-1 modifiant le schéma d'aménagement de la MRC de Drummond.
2. Transmette copie dudit document aux municipalités membres de la MRC et aux MRC adjacentes.

ADOPTÉ

D) **PROGRAMME VÉLOCE II**

Rapport final des travaux 2014 par RPAD

mrc10976/01/15

ATTENDU QUE la résolution #mrc10217/13 adoptée par le Conseil de la MRC de Drummond lors de la séance ordinaire du 9 janvier 2013 autorise le renouvellement du protocole d'entente avec Réseau Plein Air Drummond Inc. pour la période 2013-2017;

ATTENDU QUE ce protocole prévoit que Réseau Plein Air Drummond Inc. s'engage à assurer l'entretien de la Route Verte sur le territoire de la MRC de Drummond;

ATTENDU QUE Réseau Plein Air Drummond Inc. a déposé, le 25 novembre 2013, une demande au ministère des Transports du Québec pour le financement des travaux de relocalisation de la Route verte dans la municipalité de Wickham dans le cadre du Programme d'aide financière Véloce II, volet 3 – Conservation des infrastructures de transport actif;

ATTENDU QUE cette demande d'aide financière a été acceptée;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés par Réseau Plein Air Drummond Inc.;

ATTENDU QUE Réseau Plein Air Drummond Inc. a déposé à la MRC de Drummond le rapport final où sont décrits les travaux réalisés;

Il est proposé par Michel Bourgeois

Appuyé par Jean-Guy Hébert

Et résolu

Que le conseil de la MRC de Drummond atteste que :

- les travaux sont complétés et que les informations contenues dans le Rapport final sont conformes à celles décrites dans la demande d'aide financière déposée au ministère des Transports du Québec dans le cadre du Programme d'aide financière Véloce II ;
- cette nouvelle piste cyclable est dorénavant reconnue comme le parcours officiel de la Route Verte.

Que la présente résolution soit transmise à Réseau Plein Air Drummond Inc.

ADOPTÉ

E) ACQUISITION D'ORTHOPHOTOS

Continuité du projet mrc10977/01/15

ATTENDU QUE la Conférence régionale des élus du Centre-du-Québec (CRÉ) a mis en place un partenariat pour l'acquisition de photographies numériques, ou orthophotos, pour l'ensemble du territoire centricois en 2015 et qu'elle fait figure de «coordonnatrice du regroupement régional» dans ce dossier;

ATTENDU QUE les orthophotos sont utilisées quotidiennement par les services de l'évaluation et de l'aménagement de la MRC de Drummond notamment et que le conseil a prévu une somme maximale de 10 000 \$ aux prévisions budgétaires 2015 pour l'achat de photographies aériennes numériques au printemps 2015, dans le cadre de ce programme régional d'acquisition de photographies;

ATTENDU QU'en raison des nouvelles mesures fiscales établies par le gouvernement du Québec, la CRÉ cessera d'exister à partir du 1^{er} avril 2015;

ATTENDU QUE le survol pour la prise des photographies doit se faire au plus tard en mai 2015, soit après la fonte des neiges et avant que le feuillage ne soit à son maximum;

ATTENDU QUE pour cette raison, un appel d'offres doit être lancé prochainement afin de mandater une entreprise pour effectuer le survol;

ATTENDU QUE la Table des préfets a été approchée pour remplacer la CRÉ dans son rôle de coordonnatrice du dossier, mais qu'un OBNL ne peut assumer ce rôle, qui doit incomber à un organisme public, telle une des cinq MRC du Centre-du-Québec;

Il est proposé par André Deslauriers

Appuyé par Mario Van Doorn

Et résolu

Que la MRC de Drummond accepte de continuer à être partenaire pour l'acquisition de nouvelles orthophotos en 2015 au sein du regroupement régional, à la condition qu'une des MRC du Centre-du-Québec prenne en charge la coordination du dossier.

Que la MRC de Drummond accepte la coordination du regroupement régional du Centre-du-Québec pour l'acquisition d'orthophotos, ce qui implique principalement la signature d'une entente de partenariat avec le MERN en remplacement de la CRÉ si aucune des quatre autres MRC ne se porte volontaire.

De convenir avec les 4 autres MRC: du maître d'œuvre qui fera l'objet d'un contrat pour services administratifs, soit le volet I (devis, appel d'offres, sélection de l'entrepreneur) et le volet II (contrôle de la qualité des orthophotos).

ADOPTÉ

10. GESTION DES COURS D'EAU

Aucun sujet n'est abordé.

11. MATIÈRES RÉSIDUELLES

Aucun sujet n'est abordé.

12. SÉCURITÉ PUBLIQUE

A) RAPPORT DU COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE

Le rapport du comité de sécurité publique du 18 décembre dernier est déposé par Monsieur Pierre Levasseur. Il n'y a pas de question.

B) SÉCURITÉ INCENDIE

Responsabilité des MRC en matière de formation

La secrétaire-trésorière fait part du programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et invite les municipalités à transmettre à la MRC leur demande de financement pour 2015.

13. DÉVELOPPEMENTS ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET CULTUREL

A) ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL 2015

Adoption **mrc10978/01/15**

ATTENDU l'adoption du plan d'action en culture 2014-2016 de la MRC de Drummond en lien avec sa politique culturelle;

ATTENDU QUE le ministère de la Culture et des Communications (MCC) souhaite conclure, pour une période d'un (1) an couvrant l'année 2015, une nouvelle entente tripartite (Drummondville/MRC/MCCCF) en développement culturel;

ATTENDU QUE la MRC investira une somme totale de 22 000 \$ pour réaliser les trois (3) projets prévus à l'entente 2015;

ATTENDU la répartition des actions et des sommes allouées en fonction de l'année de l'entente tel qu'inscrit dans le document intitulé Entente de développement culturel 2015 datée du 4 décembre 2014;

ATTENDU QUE le Plan d'action en culture 2014-2016 de la MRC prévoit les sommes nécessaires à la réalisation des projets de l'entente pour l'année 2015;

ATTENDU QU'en fonction des sommes disponibles à la MRC et au MCC, le comité culturel a retenu les actions suivantes, à savoir :

- La poursuite du programme d'animation dans les bibliothèques municipales
- La diffusion du bulletin culturel électronique Culture à cœur
- La production d'un guide de sensibilisation et de connaissance à l'archéologie de la MRC

Il est proposé par André Deslauriers

Appuyé par Robert Boucher

Et résolu

Que le conseil de la MRC de Drummond :

Conclut une nouvelle entente de développement culturel 2015 avec la Ville de Drummondville et le MCC, de manière à se donner tous les outils et toutes les ressources pour atteindre les objectifs de la MRC en matière de développement culturel.

Autorise et mandate le préfet et la directrice générale à signer pour et au nom de la MRC tous les documents nécessaires ou utiles à l'accomplissement de la présente résolution, incluant le protocole d'entente à intervenir.

ADOPTÉ

14. RAPPORTS DE COMITÉS AUTRES ET REPRÉSENTATIONS

A) AUTRES

Aucun rapport n'est déposé.

15. CORRESPONDANCE

A) DEMANDES D'APPUI

Les membres du conseil sont saisis des demandes d'appui suivantes :

- 16/12 MRC de Vaudreuil-Soulanges : Pacte fiscal transitoire.
- 11/12 MRC de la Vallée-de-la-Gatineau : Demande de révision au MAMOT – Admissibilité des dépenses du Service de génie municipal facturées aux municipalités locales dans le cadre du programme TECQ (Programme de la Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec).

Après discussion, considérant la nature et la priorité des demandes, les membres ne jugent pas opportun d'y donner suite.

B) INFORMATION GÉNÉRALE

Les membres ont reçu la liste de correspondance du mois de janvier et sont invités à contacter la MRC pour recevoir copie des documents d'intérêt.

- 23/12 SHQ : Accuse réception de la résolution appuyant la MRC de Lac-Saint-Jean-Est.
- 22/12 MSQ : Accuse réception du rapport final d'activité relatif à la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie.
- 18/12 ARDECQ : Reconnaissance de l'ARDECQ à titre de partenaire privilégié en développement économique régional.
- 17/12 Fonds locaux de solidarité FTQ : Pacte fiscal transitoire concernant les transferts financiers aux municipalités pour 2015.
- 16/12 MAMOT : Conformité du règlement MRC-749-1 visant à agrandir, d'une superficie de 100 hectares, l'affectation Industrielle du secteur de Saint-Nicéphore de la ville de Drummondville.
- 16/12 MRC des Maskoutains :
 - Accusé réception de l'entrée en vigueur du règlement MRC-752 modifiant le schéma d'aménagement révisé (Échange zone long terme – NDBC village).
 - Projet de Règlement numéro 14-417 modifiant le Règlement numéro 03-128 relatif au Schéma révisé (Gestion des périmètres urbains dans le cadre de l'orientation gouvernementale numéro 10).
- 16/12 BAPE : Rapport sur les enjeux liés à l'exploration et l'exploitation du gaz de schiste dans le shale d'Utica des basses-terres du Saint-Laurent.
- 15/12 MTQ : Accusé réception du document Plan de développement du transport collectif.
- 12/12 Ministère de la Sécurité publique : Nouveau programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel.
- 12/12 Société d'habitation du Québec : Sommes disponibles au programme d'adaptation de domicile.
- 9-16/12 MRC d'Arthabaska :
 - Entrée en vigueur du règlement numéro 328.
 - Entrée en vigueur du règlement numéro 325.
 - Projet de règlement modifiant le règlement numéro 200 édictant le Schéma d'aménagement et de développement, concernant l'agrandissement du périmètre d'urbanisation de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Christophe-d'Arthabaska pour le secteur de la rue Laroche ainsi que diverses normes du document complémentaire.
 - Projet de règlement modifiant le règlement numéro 200 édictant le Schéma d'aménagement et de développement visant certaines affectations ou usages spécifiquement autorisés dans la Municipalité de la Paroisse de Saint-Christophe-d'Arthabaska, la Municipalité de Sainte-Clotilde-de-Horton et la Ville de Victoriaville.
- 9/12 : AFBF : Plan de protection et de mise en valeur des forêts privées du Centre-du-Québec.
- 9/12 Municipalité de Durham-Sud : Exercice du droit de retrait concernant certains règlements pour l'exercice financier 2015.
- 9/12 Municipalité de Saint-Edmond-de-Grantham : Droit de retrait sur les règlements de taxation 2015.

16. DIVERS

Il y a discussion entre les membres au sujet de l'abolition des CISSS. Puis, la résolution suivante est adoptée :

DEMANDE DE RENCONTRE AUPRÈS DU PREMIER MINISTRE / ABOLITION DES AGENCES RÉGIONALES
MRC10979/01/15

ATTENDU QUE les municipalités de la MRC Drummond ont comme mission de favoriser le développement économique local et qu'elles réussissent à maintenir leur région parmi les plus actives au Québec, tout en favorisant l'économie de cette dernière;

ATTENDU QUE la MRC Drummond et la région Centre-du-Québec connaissent une croissance démographique enviable au Québec à cause, entre autres, du dynamisme de la région;

ATTENDU QUE la présence des services de santé et des services sociaux demeure depuis toujours un atout majeur pour les régions pour ce qui est de l'attraction des entreprises intéressées à s'établir au

Québec et que, dans ce cadre, le Centre-du-Québec serait défavorisé par la disparition de son autonomie dans la gestion des services liés à la santé, qui se doivent d'être adaptés aux besoins de la population;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a annoncé récemment que le Centre-du-Québec serait dorénavant « intégré » à la région de la Mauricie, bien que le Centre-du-Québec et la Mauricie soient distincts géographiquement et en terme de développement;

ATTENDU QUE, selon les données actuelles, la région de la Mauricie bénéficie d'un ratio plus élevé pour ce qui est des effectifs disponibles, comparativement au Centre-du-Québec et ce, malgré une population identique, en termes d'effectifs, pour les deux régions;

ATTENDU les pertes d'efficience, de sommes importantes et surtout de soins appropriés à la population par la desserte parcellaire de la Mauricie envers le Centre-du-Québec pour les services régionaux, au cours des dernières années;

ATTENDU l'échec des échanges qui ont eu cours lors des dernières semaines entre le ministre de la Santé et des Services sociaux et les maires des villes de Drummondville et de Victoriaville concernant la création d'un CISSS dans la région du Centre-du-Québec;

ATTENDU QUE l'article 36 du projet de loi 10 *modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales* précise que, « lorsque le ministre est d'avis que des corridors de services interrégionaux particuliers doivent être établis pour assurer aux usagers d'une région une continuité de services ou un accès aux services dans un délai approprié, il peut demander à tout établissement régional de les établir en concertation avec les établissements publics d'autres régions. »;

Il est proposé par Jean-Guy Hébert

Appuyé par Robert Boucher

Et résolu à l'unanimité

De demander au premier ministre du Québec, monsieur Philippe Couillard, d'accepter dans les plus brefs délais la demande de rencontre sollicitée lors des dernières semaines afin de :

Discuter de la création d'un CISSS dans la région du Centre-du-Québec.

Avoir l'opportunité de démontrer la pertinence à réaliser un projet de CISSS dans la région du Centre-du-Québec, dans un contexte de concertation.

Proposer la collaboration des municipalités du territoire de la MRC de Drummond pour convaincre les partenaires en santé et services sociaux à un projet de création d'un CISSS, en s'inspirant du modèle préconisé pour les autres régions du Québec dans le projet de loi 10.

Transmettre un exemplaire de la présente résolution au premier ministre du Québec, au ministre de la Santé et des Services sociaux, aux députés de la MRC de Drummond et aux 18 municipalités comprises dans le territoire de la MRC de Drummond.

ADOPTÉ

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

18. LEVÉE DE LA SÉANCE MRC10980/01/15

L'ordre du jour ayant été épuisé et aucune autre proposition n'étant faite,

Il est proposé par Marcel Bergeron

Appuyé par Thérèse Francoeur

Et résolu unanimement

Que le conseil lève la présente séance.

ADOPTÉ

LA SÉANCE EST LEVÉE À 20 H 25.

Alexandre Cusson
Préfet

Christine Labelle
Secrétaire-trésorière